

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** *Küchen Power Cleaner*
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** *Détergent alcalin*
- **Producteur / Fournisseur:**
*RALLOPACK AG
 Diebold Schilling-Str. 23A
 2544 Bettlach*

*Tel. 032 645 24 74
 Fax 032 645 12 36
 info@rallopack.ch*
- **Service chargé des renseignements :** *Informations, Tel. 032 645 24 74*
- **Renseignements en cas d'urgence :**
*Centre Suisse d'Information Toxicologique, Zürich
 Tel. 044 251 51 51 www.toxi.ch*

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 85711-69-9 EINECS: 288-330-3	Acide sulfonique, C13-17-sec-alkyl-, sels de sodium Xi; R 38-41	2,5-10%
CAS: 10213-79-3 EINECS: 229-912-9 Numéro index: 014-010-00-8	Métasilicate de sodium pentahydrate C, Xi; R 34-37	2,5-10%
CAS: 68131-39-5 NLP: 500-195-7	Alcools, C12-C15, éthoxylé Xn, Xi; R 22-41	2,5-10%

- **Indications complémentaires :** *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

4 Premiers secours

- **Indications générales:** *Eloigner les vêtements contaminés par le produit.*
- **Après inhalation:** *Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.*
- **Après contact avec la peau:**
*Laver abondamment à l'eau.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.*
- **Après contact avec les yeux:**
*Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
 Protéger l'oeil intact.
 Envoyer immédiatement chercher un médecin.*

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Küchen Kraftreiniger

(suite de la page 1)

- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Ne pas faire vomir - danger d'une pneumonie chimique!
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Risques:** Risque de pneumonie

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Le produit n' est pas combustible, adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes métalliques toxiques ou nocifs
Oxydes de soufre (SOx)
Oxydes nitriques (NOx)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes phosphorés (PxOy)
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante.
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stockage conformément aux prescriptions légales.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Küchen Kraftreiniger

(suite de la page 2)

- **Indications concernant le stockage commun :**
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Protection préventive de la peau par un onguent.
- **Protection respiratoire :** Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- **Protection des mains :**
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	agréable

· **Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
-------------------------	---------------

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Küchen Kraftreiniger

(suite de la page 3)

Point d'ébullition:	> 100°C
· Point d'éclair:	non applicable
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Densité à 20°C:	1,038 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	entièrement miscible
· pH à 20°C:	~12

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Substances à éviter :** Fortes agents d'oxydation
- **Produits de décomposition dangereux :**
Oxydes de soufre (SO_x)
Oxydes nitriques (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes phosphorés (par exemple P₂O₅)
Oxydes métalliques toxiques ou nocifs

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irritation faible
- **des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant

CHF

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Küchen Kraftreiniger

(suite de la page 4)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer):**
- **Classe IMDG/GGVmer:** -
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -

· **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi Irritant

· **Phrases R :**

41 Risque de lésions oculaires graves.

· **Phrases S :** Conserver hors de portée des enfants.

24 Éviter le contact avec la peau.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

· **Composés conformément à Règlement (CE) N° 648/2004:**

agents de surface anioniques	5 - 15%
agents de surface non ioniques, NTA (acide nitrilotriacétique) et sels suolat, phosphonates	< 5%
parfums (LIMONENE)	

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Küchen Kraftreiniger

(suite de la page 5)

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2): polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et NE représente(nt) PAS la classification de la préparation.

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

· * Données modifiées par rapport à la version précédente